

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 3 juin 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le trois juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Michel JOUZEAU, Maire.

Etaient présents : Ms PÉROT Yannick, ARNAULT Michel, Mme ARQUEZ Micheline, M. BONNICHON Philippe, Mme PHILIPPOT Jocelyne, M. JOLY Michel, Mme BERTHELOT Maria, Ms BARRAULT Pierre, MOLET Hervé, Mmes POISSON Emmanuelle, RAVAN Bénédicte.

Etaient excusés : Mme FERNANDES DIAS Sophie, M. BERTHELOT David

Secrétaire de séance : M. MOLET Hervé

Le compte rendu de la réunion du 06 mai est approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR** :

- Achat de terrain
- Achat bâtiment commercial
- Remplacement à l'agence postale
- Personnel communal de l'école
- Projet de Touraine Logement
- Panneau d'informations
- Budget communal - décisions modificatives
- Questions diverses
- 

Mme FERNANDES DIAS Sophie a donné pouvoir à Mme BERTHELOT Maria pour la représenter et émettre tout vote.

***Délibération n°01/06/2019 - achat d'un terrain***

(Absence de Mme BERTHELOT Maria)

Monsieur BESNAULT, vendeur du terrain cadastré section C n° 123, a accepté l'offre d'achat de la Commune s'élevant à 5 390 euros (hormis les frais de notaire)

(Pas de changement de lieu pour les travaux d'aménagement d'un city-stade, prévus un temps sur ce terrain ; l'appel d'offres a été lancé pour qu'il soit aménagé à La Joubardière et les offres reçues sont actuellement analysées par le maître d'œuvre). Par ailleurs un aménagement de jeux sur cette parcelle aurait nécessité l'avis de l'ABF de plus, l'accès pour mobilité réduite n'est pas approprié.

Il est rappelé que ce terrain est un espace réservé pour accéder aux parcelles limitrophes en vue d'aménagements futurs.

Présents	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

***Délibération n°02/06/2019 - Cession de l'atelier professionnel 7 Place de la Verdinière***

La vente de l'atelier professionnel au profit de la Commune a été acceptée par Mme Le Juge Commissaire, au prix de 35 000 euros. Pour financer cet investissement, le conseil municipal autorise le maire à solliciter les banques pour contracter un emprunt.

M. le Maire précise que le futur locataire a donné son accord de principe pour prendre en crédit-bail immobilier, cet atelier, sur une durée de 10 ans, avec les travaux d'entretien du bâtiment à sa charge.

Présents	12
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

***Délibération n°04/06/2019 - Remplacement du personnel à l'agence postale***

Le maire est autorisé à recruter une personne pour remplacer l'employée postale pendant les vacances d'été, à raison de 15h00 semaine

Présents	12
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

***Délibération n°05/06/2019 - Personnel communal de l'école***

Les deux contrats de travail, en place sur le site de l'école, arrivent à échéance en septembre prochain ; de plus il n'y aura plus qu'une seule classe de maternelle ; par conséquent, besoin d'une seule ATSEM au lieu de deux actuellement.

C'est pourquoi, le temps de travail des ATSEM titulaires doit être modifié. M. le Maire propose au conseil municipal d'augmenter leur temps de travail par semaine, soit 28h/semaine au lieu de 25h/semaine.

A la prochaine rentrée scolaire, (elles seront en doublon pour les fonctions d'ATSEM le matin de 8h30 à 10h00, puis assureront les fonctions de surveillance garderie, cantine et ménage en maternelle avec un complément de 96h00 à effectuer pendant les vacances scolaires.)

Cependant, un contrat devra être conclu pour exercer des missions d'entretien de l'école primaire, aide à la cantine et ménage dans les autres bâtiments communaux.

(Ces modifications entraînent un complément de 25 000 € en frais de personnel sur le budget communal).

Présents	12
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

**Délibération n°06/06/2019 - Touraine Logement - Projet de 6 maisons locatives**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité

- **VALIDE le projet de construction de 6 logements individuels locatifs** sur la route de Chinon, sur les terrains cadastrés ZN 266, 267, 268, 269, 339,337, 338 appartenant à TOURAINE LOGEMENT et d'une surface totale d'environ 3 885 m<sup>2</sup>.
- **VALIDE l'accord de principe sur la garantie des prêts CDC (PLUS/PLAI)** souscrits par TOURAINE LOGEMENT et nécessaires à la réalisation de cette opération, à hauteur de 35 % de leurs montants, sachant que le Conseil Départemental apporterait complémentaires sa garantie à hauteur de 65 %. Le montant prévisionnel des prêts CDC s'élèverait à 738 013 €.
- **VALIDE le principe de rétrocession des espaces verts** après division des terrains d'assiette de l'opération tels que présentés au plan de masse (soit une surface d'environ 1500 m<sup>2</sup>), et autorisera le maire à signer la convention de rétrocession.
- **Autorise TOURAINE LOGEMENT à demander la réalisation de l'extension du réseau gaz** au droit de son opération, sur la parcelle longeant la RD 109 (Route de Chinon), cadastrée ZN 270, et appartenant à la mairie de LA CELLE SAINT AVANT.

*(M. BONNICHON exprime ses réserves esthétiques sur les constructions projetées et refuse qu'elles puissent prendre vue sur sa propriété limitrophe ; c'est pourquoi, il s'abstient pour le vote de cette délibération).*

*Le conseil municipal demande un accès entre la propriété privée et le Clos des Vignes 1 pour aller à l'espace vert du Clos des Vignes 2*

Présents	12
Pour	11 (dont 1 pouvoir)
Contre	0
Abstentions	2 (ARQUEZ M. BONNICHON P.)

**Délibération n°07/06/2019 - Budget communal - Décisions modificatives n° 2**

Monsieur le Maire propose de modifier le budget communal, comme suit :

**INVESTISSEMENT - DEPENSES**

Opération 59	Maison 53 rue Nationale – Article 2313	-60 000.00
Opération 60	Aménagement salle associative –article 2313	-20 000.00
Opération 54	Achat d'un bâtiment – article 21318	10 000.00
Opération 25	Achat de terrain – article 2118	10 000.00
<b>TOTAL</b>		<b>-60 000.00</b>

**INVESTISSEMENT – RECETTES**

021	Virement de la section fonctionnement	-60 000.00
<b>TOTAL</b>		<b>-60 000.00</b>

**FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

023	Virement à la section investissement	-60 000.00
Art 65548	Autres contributions	60 000.00
<b>TOTAL</b>		<b>0.00</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Présents	12
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

**Dossier n°01/06/2019 - Panneau d'informations**

Le conseil municipal, à la majorité, donne son accord pour l'acquisition d'un panneau d'informations à installer sur la commune, (au niveau de la boulangerie) ;

Prix comprenant le panneau double-face, ligne téléphonique et divers : 18 000 € TTC

Présents	12
Pour	11
Contre	2 (Ms PÉROT et ARNAULT)
Abstention	0

*(Ms PÉROT et ARNAULT sont contre ce projet : c'est un achat trop onéreux)*